
SELECTION D'ENTRÉE EN INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT ou D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Clôture des inscriptions : Vendredi 29 mai 2020
(cachet de la poste ou date de l'envoi par mail faisant foi)

Aide-Soignant:

Nombre de places totales: **60**
55 places subventionnées par le CRIF
et **5** places non subventionnées par le CRIF
Dont: **6** places Agents de services hospitaliers qualifiés (ASHQ)

Auxiliaire de puériculture:

Nombre de places totales: **50**
Dont: **47** places subventionnées par le CRIF
et **3** places non subventionnées par le CRIF
Dont: **5** places Agents de services hospitaliers qualifiés (ASHQ)

Rentrée administrative : Présence obligatoire

- **Aide-Soignant : le jeudi 27 août 2020**
- **Auxiliaire de Puériculture : le vendredi 28 août 2020**

Dossier à renvoyer par courrier ou à déposer directement dans la boîte aux lettres extérieur de l'institut:

Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon
A l'attention de Madame GUIMESE Roseline
19, avenue de Maison Blanche - 93331 Neuilly-sur-Marne cedex

Ou par mail à : r.guimese@ifits.fr

Téléphone secrétariat : 01.49.44.36.32

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Etre âgé(e) de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation.

Aucune condition de diplôme n'est requise

MODALITES DE SELECTION

ETUDE DE DOSSIERS :

Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier.

Le candidat classe chaque pièce de son dossier de sélection dans l'ordre ci-dessous :

- Une pièce d'identité. Les titres de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne doivent être valide pour toute la période de la formation ;
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un curriculum vitae
- Un **document manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (cf. voir tableau ci-dessous). **Ce document n'excède pas deux pages**
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des **classes de première et terminale** ;
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Le cas échéant, uniquement pour la rentrée de septembre 2020, une attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant ou de d'auxiliaire de puériculture au cours de l'année 2019/2020
- Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1
- Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture.

CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES POUR SUIVRE LES FORMATIONS CONDUISANTS AUX DIPLOMES D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maitrise du français et du langage écrit et oral Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maitrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables Maitrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

**POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2020 UNIQUEMENT, L'ENTRETIEN PREVU EST SUPPRIME.
LA SELECTION EST EFFECTUEE PAR LE SEUL EXAMEN DU DOSSIER**

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Tout dossier transmis en dehors du délai sera rejeté.

Selon votre situation merci de fournir les pièces suivantes :

- La **fiche d'inscription**, complétée et signée.
- Une **photo d'identité** (à coller ou agraffer sur la fiche d'inscription ci-jointe).
Cette photo doit être « tête nue, de face, et sur fond blanc » conformément à la réglementation sur les photographies de pièces d'identité.
- Pour les personnes de nationalité française :
Une photocopie de la **carte d'identité** ou du **passport** en cours de validité.
- pour les personnes de nationalité étrangère :
Une photocopie du **titre de séjour valide toute la durée de la formation.**
- une lettre de motivation **manuscrite**
- un curriculum vitae
- un document manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (cf voir tableau page 2). **Ce document n'excède pas deux pages.**
- la copie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français
- la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale
- Vos attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Une attestation de suivi si vous avez suivi une préparation au concours d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture au cours de l'année 2019/2020
- Une attestation du niveau de langue française requis C1 pour les ressortissants hors Union européenne
- Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle
- Un chèque bancaire ou postal de **56 Euros**, à l'ordre de **l'Agent Comptable du G.I.P. (préciser votre nom au dos du chèque) si vous envoyez votre dossier par la poste** ou un virement bancaire (TRESOR PUBLIC BOBIGNY – IBAN : FR76 1007 1930 0000 0010 0170 848 – BIC : TRPUFRP1) **en précisant dans le motif du virement : Votre nom et prénom et votre filière AS ou AP**

Ces frais d'inscription restent acquis en cas de désistement ou d'échec à la sélection

IMPORTANT

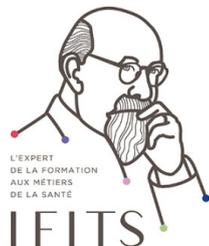
Si vous êtes admis à la sélection :

Il vous sera demandé, lors de votre inscription en formation, de fournir un certificat de vaccinations à jour.

Il est donc impératif de mettre à jour dès à présent vos vaccinations, notamment :

- **Diphtérie, tétanos, poliomyélite**
- **Hépatite B**

Si votre dossier médical n'est pas à jour à la rentrée administrative, vous ne pourrez pas rentrer en formation.



FICHE D'INSCRIPTION
(cocher la formation choisie)

- AIDE-SOIGNANT**
 AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

NOM patronymique (jeune fille) : **PRÉNOM** :

NOM D'ÉPOUSE :

SEXE : Féminin Masculin

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

SITUATION DE FAMILLE :

NATIONALITÉ :

N° DE SÉCURITE SOCIALE :

ADRESSE :

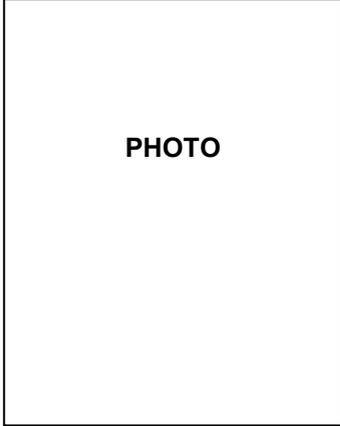
.....

VILLE :

CODE POSTAL :

DOMICILE : **PORTABLE** :

E-MAIL :



Renseignement Général sur la Protection des Données

Lors de la publication des résultats de la sélection à la formation Aide-Soignante ou Auxiliaire de Puériculture, nous autorisez-vous à publier votre nom sur le site internet de l'institut de formation ?

- OUI NON

ATTESTATION

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité des photocopies et documents transmis.

A..... le Signature

MOYEN DE PAIEMENT

- Chèque bancaire ou postal
Virement bancaire

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le financement de votre formation est pris en charge par le conseil régional si, au moment de l'entrée en formation, vous appartenez à l'une des catégories suivantes :

- les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, à l'exception faite des apprentis,
- les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception faite des apprentis,
- **les demandeurs d'emploi (catégories A et B), inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum, dont le coût de formation n'est pas pris en charge ou partiellement par Pôle emploi,**
- les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...) y compris en cas de démission,
- les bénéficiaires du RSA,
- les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.
- les demandeurs d'emploi sans condition de durée d'inscription à Pôle Emploi qui n'ont obtenu aucun diplôme, titre ou certification (diplôme national du brevet compris) et être inscrit dans un parcours de formation complet.

Si vous appartenez à l'une des catégories suivantes et que vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge de votre employeur ou de tout autre organisme financeur, vous devrez payer un coût annuel de formation s'élevant pour l'année 2020-2021 à 4 849 €.

- les agents publics (y compris en disponibilité),
- les salariés du secteur privé,
- les démissionnaires (sauf pour les bénéficiaires d'un contrat aidé avant l'entrée en formation),
- les demandeurs d'emploi ayant mis fin à un contrat de travail par démission ou rupture conventionnelle dans les 6 mois précédant l'entrée en formation,
- Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par le FONGECIF,
- les abandons intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation,
- les apprentis,
- les effectifs des préparations aux concours,
- les personnes en validation des acquis de l'expérience,
- les passerelles,
- les médecins étrangers,
- tout autre cas ne rentrant pas dans la catégorie des effectifs éligibles.

A la rentrée scolaire :

Vous devrez vous acquitter d'un droit d'inscription

- 100€ pour le cursus complet
- 67€ pour le cursus partiel

Pour information les droits d'inscription restent acquis à l'institut de formation en cas de désistement ou d'abandon de la formation.